



**Élection de la Municipalité de Vevey**  
Système majoritaire à 2 tours

**3 avril 2011**  
(2<sup>e</sup> tour)

Contenu du cahier:  
(ordre des listes selon tirage au sort):

**Point de départ**

**CENTRE DROITE PDC\_PLR.Les Libéraux-Radicaux\_UDC**

**VEVEY LIBRE - POLITIQUEMENT DEGAGES**

**LES VERTS Mouvement écologiste vaudois**

**Parti socialiste veveysan**

**Pour voter, détachez le bulletin de votre choix**



## ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ

Explications sur la manière de voter

Système majoritaire à deux tours

Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir (**à Vevey, au 2ème tour : 5**) et peut voter pour les candidats officiels ainsi que pour n'importe quel citoyen jouissant des droits civiques dans la commune.

### Ce que vous pouvez faire :

- utiliser un seul bulletin préimprimé « de parti » tel quel, sans le modifier ;
- utiliser un seul bulletin préimprimé « de parti » et le modifier :
  - en biffant un ou plusieurs noms sans les remplacer (mais en en laissant au moins un) ;
  - en remplaçant des noms biffés par des candidats d'autres partis ou des citoyens éligibles ou en en ajoutant (mais sans dépasser le nombre de sièges à pourvoir).
- utiliser uniquement le bulletin vierge destiné au vote manuscrit et y inscrire le nom d'un ou plusieurs candidats ou citoyens éligibles de votre choix.

### Il est inutile de :

- mentionner plus d'une fois le nom d'un candidat (le système majoritaire exclut le cumul) ;
- porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les suffrages en trop seront annulés.

Merci de prendre connaissance des indications générales sur la manière de voter qui se trouvent au dos du cahier.

Remarque : Les substantifs figurant dans ce document et se rapportant à des personnes englobent indifféremment les femmes et les hommes.

## Calendrier des élections communales 2011

<b>Quoi ?</b>	<b>Quand ?</b>
Élection de la <b>Municipalité</b> (2 <sup>ème</sup> tour)	3 avril 2011
Élection du <b>Syndic</b> (1 <sup>er</sup> tour)	15 mai 2011
Élection du <b>Syndic</b> (2 <sup>ème</sup> tour éventuel)	5 juin 2011



# ÉLECTIONS COMMUNALES 2011

## Indications générales sur la manière de voter

### Pour voter valablement, il faut :

1. utiliser exclusivement le matériel électoral officiel mis à votre disposition ;
2. glisser dans l'enveloppe de vote jaune :
  - **un seul bulletin préimprimé «de parti»**, modifié ou non
- ou**
- **le bulletin vierge** destiné au vote manuscrit, complété par vos soins ;
3. inscrire lisiblement, **de votre main**, les modifications et adjonctions ;
4. différencier les candidats portant le même nom en ajoutant le prénom ou la profession, ou le numéro d'ordre.

### Votre vote sera nul si :

1. vous utiliser une enveloppe ou un bulletin non officiel ;
2. votre bulletin ne comporte aucun nom ou que des noms biffés ;
3. votre bulletin porte des inscriptions injurieuses, inconvenantes ou sans rapport avec l'élection ;
4. votre bulletin est établi ou modifié à la machine à écrire ou par tout autre moyen de reproduction mécanique (tampon, etc.) ;
5. votre bulletin est complété par une annexe agrafée ou collée ;
6. vous mettez dans l'enveloppe deux ou plusieurs bulletins de contenu différent (l'enveloppe doit contenir un seul et unique bulletin pour l'élection de la Municipalité).

### Ce qu'il ne faut pas faire :

Le bureau électoral n'annulera pas votre bulletin, mais le corrigera en biffant :

1. le ou les noms de candidats portant le même nom, parfois le même prénom, si ceux-ci ne peuvent être identifiés sans équivoque ;
2. les noms inscrits au dos de votre bulletin ;
3. les modifications ou adjonctions illisibles ou équivoques ;
4. les noms en surnombre par rapport au nombre de sièges à pourvoir.

Si vous mettez dans l'enveloppe plusieurs bulletins ayant un contenu identique, le bureau électoral n'en validera qu'un.



# ÉLECTIONS COMMUNALES 2011

## Comment utiliser le matériel de vote

Votre matériel de vote comprend :

- **1 enveloppe de transmission (grise)** : votre matériel est arrivé par elle. Cette même enveloppe va vous servir pour l'envoi du vote par correspondance au Greffe municipal;
- **1 enveloppe de vote (jaune)**;
- **1 cahier** contenant les bulletins officiels **de couleur bleue** à détacher pour l'élection de la Municipalité (2<sup>ème</sup> tour) et les explications sur la bonne utilisation du matériel de vote et la procédure de vote ;
- **Votre carte de vote**;

Le vote par correspondance :

- 1) Votez au moyen de bulletins officiels en suivant les informations contenues dans le cahier.
- 2) Glissez **un seul bulletin** dans l'enveloppe de vote **jaune**. fermez-la votre vote reste secret.

L'enveloppe officielle jaune contient alors un seul bulletin au maximum (2<sup>ème</sup> tour Municipalité)

- 3) **Signez** votre carte de vote et inscrivez-y votre **date de naissance** (sinon votre vote ne sera pas valable).
- 4) Mettez votre carte de vote dans l'enveloppe de transmission grise de telle sorte que l'adresse du Greffe municipal apparaisse dans la fenêtre.

Votre enveloppe de transmission grise contient alors l'enveloppe de vote jaune fermée et la carte de vote signée.

- 5) **Fermez** le tout.

6) **Envoyez** votre enveloppe de transmission grise affranchie par courrier postal.

**Important** : votre vote doit parvenir au Greffe municipal au plus tard le vendredi qui précède le jour du scrutin !

ou **déposez-la** dans la boîte aux lettres de l'administration communale, Hôtel de Ville, rue du Lac 2, **d'ici au dimanche 3 avril 2011 avant 12h00.**

**Vous avez malencontreusement déchiré votre enveloppe de transmission grise ?**

Utilisez une enveloppe neutre en y inscrivant l'adresse de retour :

Greffe municipal  
Hôtel de Ville  
Case postale  
1800 Vevey 2

**En cas de matériel de vote incomplet ou défectueux ou en cas de perte de votre carte de vote, adressez-vous sans tarder au Greffe municipal, au plus tard jusqu'à 12h00 le vendredi qui précède le jour du scrutin !**

Le vote au bureau de vote :

Vous pouvez voter le dimanche matin 3 avril 2011 au bureau de vote de la rue du Panorama N° 17 de 10h00 à 12h00.

Important : vous devez alors emporter avec vous votre matériel de vote (enveloppe jaune et l'indispensable carte de vote).

**VOTEZ !**

**En vous abstenant, vous vous privez de vos droits civiques**



Bulletin officiel

## COMMUNE DE VEVEY

# Election de la Municipalité

3 avril 2011 (2<sup>e</sup> tour)

---



POLITIQUEMENT DÉGAGÉS

---

**Christen Jérôme**

Municipal, Député, journaliste

**Attention ! Glissez 1 seul bulletin (liste) dans l'enveloppe jaune**



**COMMUNE DE VEVEY**

**Election de la Municipalité**

3 avril 2011 (2<sup>e</sup> tour)

---

**PÔINT DE DÉPART**

---

**Luccarini Yvan**

Père au foyer, programmeur, objecteur de croissance

**Attention ! Glissez 1 seul bulletin (liste) dans l'enveloppe jaune**





## COMMUNE DE VEVEY

### Election de la Municipalité

3 avril 2011 (2<sup>e</sup> tour)

---

# CENTRE DROITE

PDC \_ PLR.Les Libéraux-Radicaux \_ UDC

---

## **Rivier Etienne**

Médecin, conseiller communal

## **Clément Pierre**

Directeur commercial, conseiller communal

**Attention ! Glissez 1 seul bulletin (liste) dans l'enveloppe jaune**



## COMMUNE DE VEVEY

# Election de la Municipalité

3 avril 2011 (2<sup>e</sup> tour)

---



---

**Leimgruber Elina**

Gestionnaire de projets

**Attention ! Glissez 1 seul bulletin (liste) dans l'enveloppe jaune**



## COMMUNE DE VEVEY

### Election de la Municipalité

3 avril 2011 (2<sup>e</sup> tour)



**Parti socialiste**  
veveysan

---

**Ballif Laurent**

Syndic, Député

**Martin Marcel**

Municipal

**Vuarnoz Annick**

Formatrice d'adultes, conseillère communale

**Attention ! Glissez 1 seul bulletin (liste) dans l'enveloppe jaune**



## COMMUNE DE VEVEY

# Election de la Municipalité

3 avril 2011 (2<sup>e</sup> tour)

---

### Liste manuscrite

*Candidat-e-s (Nom, Prénom) :*

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

5. ....

**Attention ! Glissez 1 seul bulletin (liste) dans l'enveloppe jaune**